



Régie de l'énergie  
DOSSIER. R-3933-2015  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
Date: 14 DÉC. 2015  
Pièces n°:

C-UMQ-0010

Présentation  
abrégée de la  
preuve de l'UMQ  
  
\* \* \*  
  
R-3933-2015



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

10 décembre 2015



## SUJETS COUVERTS PAR LA PREUVE DE L'UMQ ET RECOMMANDATIONS EN DÉCOULANT

- 1) Les orientations du Distributeur en matière de révision tarifaire. (recommandation # 1) APPUI NUANCÉ (tableau 1 de la preuve UMQ)
- 2) La révision de certains indicateurs de qualité de service:
  - a) Utilisation des services Web (recommandation # 2) APPUI NUANCÉ
  - b) Demandes de raccordement de services (recommandations # 3 et 4) REJET ET PROPOSITION ALTERNATIVE DE L'UMQ
  - c) Suggestion UMQ de création d'un nouvel indicateur de qualité du parc de poteaux (recommandation # 5) PROPOSITION DE L'UMQ
- 3) Le plan d'investissements. (recommandation # 6) PROPOSITION UMQ
- 4) La disposition des soldes des comptes de *pass on*. (recommandation # 7) APPUI

ORIENTATIONS DE 2006	PROPOSITIONS	COMMENTAIRES
Améliorer graduellement le signal de prix	Maintien de l'objectif	L'UMQ considère que l'amélioration du signal de prix est toujours aussi importante pour contribuer à une utilisation plus efficace de l'électricité.
	Maintien de la tarification à deux tranches d'énergie, avec seuil de 2 <sup>e</sup> tranche plus élevé	L'UMQ serait ouverte à la possibilité d'introduire une 3 <sup>e</sup> tranche d'énergie, pour inciter davantage à l'économie d'énergie (la simplicité ne semble pas un empêchement dans ce cas).
Préoccupation particulière pour les ménages à faible revenu (MFR)	Maintien des mesures actuelles pour les MFR	L'UMQ estime que le Distributeur ne peut accentuer davantage son soutien aux MFR, dont la problématique dépasse la consommation d'électricité et doit constituer une préoccupation plus large de gouvernement.
Viser les ajustements tarifaires sur lesquels la clientèle a un certain contrôle (gel de la redevance d'abonnement)	Introduire une facture minimale (remplaçant la redevance)	L'approche visant des ajustements pour les segments de facture sur lesquels la clientèle peut agir est à conserver pour ne pas pénaliser la clientèle, mais plutôt l'inciter à mieux consommer.  L'introduction d'une facture minimale est à étudier, mais il manque d'informations pour se prononcer <sup>1</sup> .
Approche par programmes pour gérer la demande de pointe	Maintien de l'approche par programmes de gestion de la consommation.	L'UMQ est en faveur du maintien d'une approche par programmes, là où un potentiel d'économies (en demande de pointe) est identifié.
Inciter les clients plus importants à gérer leur appel de puissance (GDP)	Approche par programmes (GDP)	L'UMQ estime que cette approche est à conserver, car l'ajout de puissance est un facteur très important du coût à long terme du système d'électricité.
Éviter les chocs tarifaires	Maintien de l'objectif, en conformité des attentes mesurées de la clientèle	L'UMQ est favorable à cette approche, car la stabilité est importante pour la clientèle municipale, notamment.
Structures tarifaires	Maintien des principes suivants : -simples -compréhensibles -équitables	L'UMQ est en faveur de ces principes, mais soumet que le principe d'« équité » est sujet à interprétation (étant donné les niveaux actuels d'interfinancement).

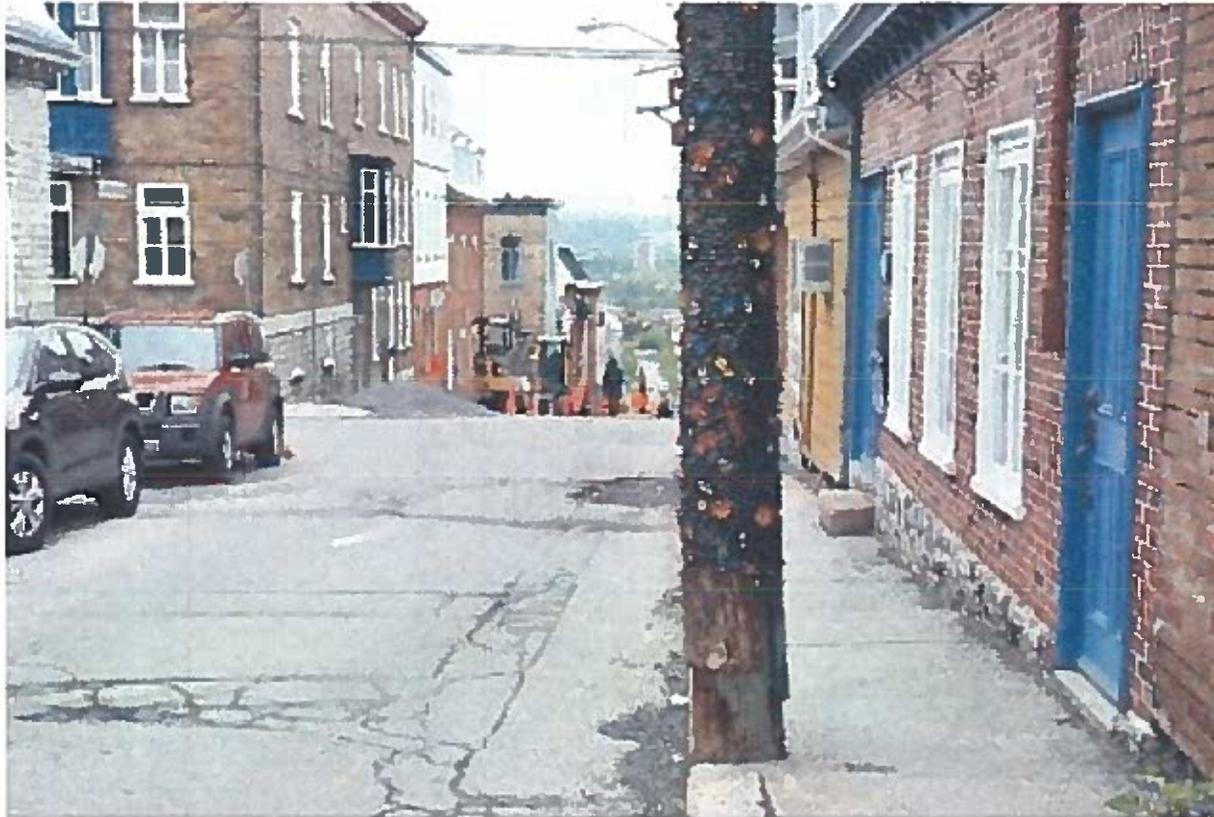
<sup>1</sup> Et ce, malgré les réponses fournies aux questions de la Régie (DDR no 2, pp. 16-17)

## **SUGGESTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN NOUVEL INDICATEUR DE QUALITÉ DE SERVICE POUR LA QUALITÉ DU PARC DE POTEAUX**

- L'UMQ déplore l'impact négatif, très remarqué et de plus en plus médiatisé, des installations aériennes du Distributeur dans des milieux marqués par des initiatives publiques et privées d'embellissement et d'amélioration de la qualité visuelle et / ou architecturale.
- Le programme d'inspection de poteaux va malheureusement dans le sens de ce qu'il conviendrait d'éviter dans une société plus exigeante.
- Le principe de fonctionnalité des équipements du Distributeur devrait donc inclure celui d'intégration urbaine. La tendance à la densification urbaine va multiplier ces exemples malheureux (surcharge des poteaux).

D'où la recommandation # 5 – Évaluer la possibilité d'instaurer un nouvel indicateur, qui mesurerait la progression de la qualité du parc de poteaux.







## LA PROPOSITION DE L'UMQ RELATIVE AU PLAN D'INVESTISSEMENTS:

1) pose la question de l'utilité des informations fournies dans le cadre de ce processus (D-2015-018) = LA RÉGIE A DEMANDÉ DES SUPPLÉMENTS D'INFORMATION EN 2015...



2) pose la question de la portée effective des autorisations recherchées (relève plutôt de la gestion interne ?) = ON PREND ACTE OU ON AUTORISE ?

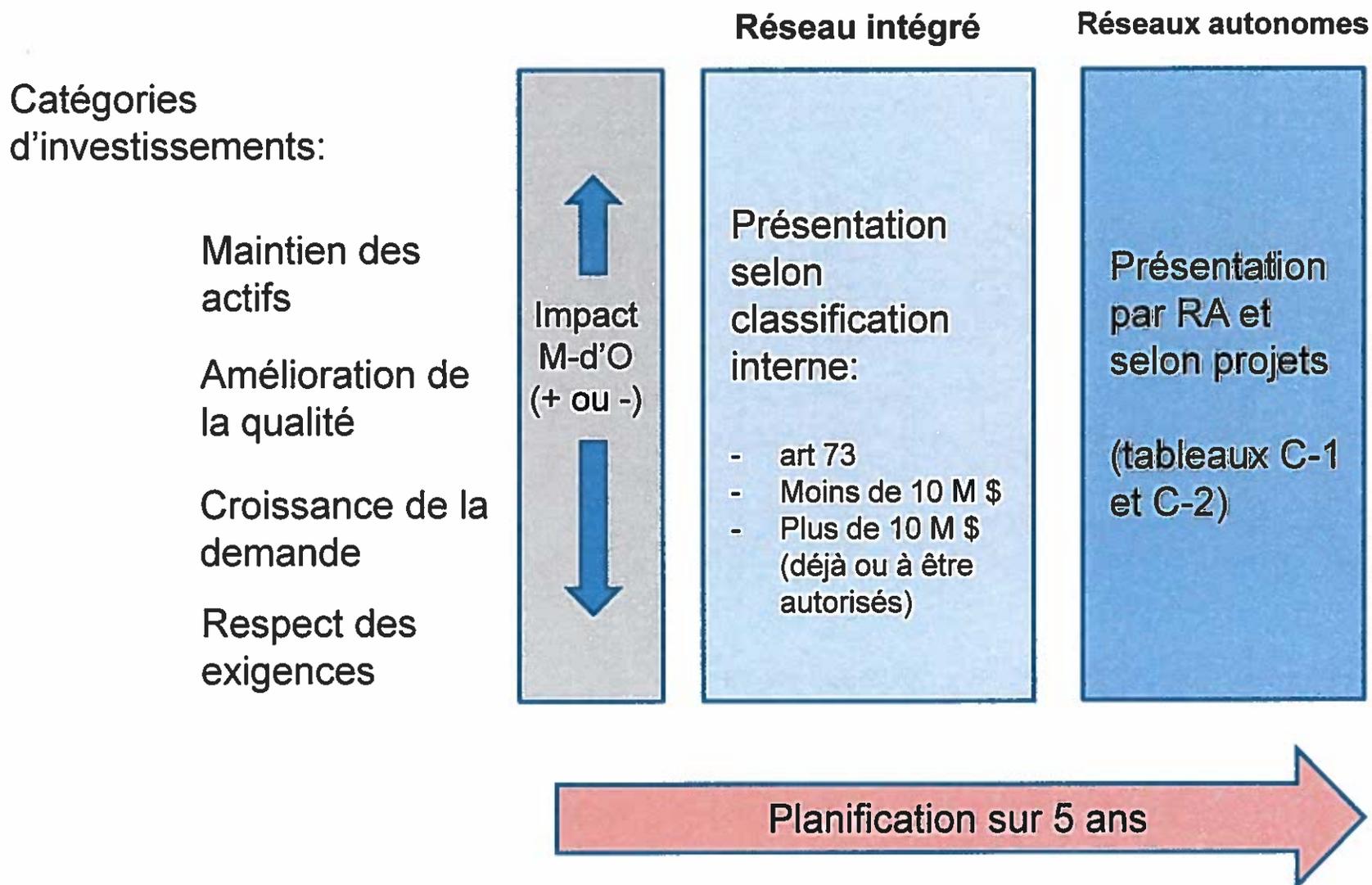


3) pose la question du bien-fondé d'autoriser des investissements, autrement qu'à la pièce (actuellement: plus de 10 M \$)

### EN CONSÉQUENCE:

-l'UMQ propose d'améliorer le rendre-compte annuel, pour revaloriser l'exercice d'autorisation d'un plan d'investissements.

## PRÉSENTATION ACTUELLE DU PLAN D'INVESTISSEMENTS



## PRÉSENTATION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS SUGGÉRÉE PAR L'UMQ

Catégories  
d'investissements:

Maintien des  
actifs

Amélioration de  
la qualité

Croissance de la  
demande

Respect des  
exigences

Réseau intégré

-Par projets,  
selon la  
priorité  
affichée (cote  
de criticité)

Réseaux autonomes

Comme  
présenté aux  
tableaux C-1  
et C-2 de la  
pièce B-0038



Planification sur trois ans

## Références utiles (organisations de taille comparable):

1) Ville de Québec (PTI 2016- 2018):

[https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/profil\\_financier/pti.aspx](https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/profil_financier/pti.aspx)

---

2) Société de transport de Montréal (PTI 2016-2018):

[https://www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/pti\\_16-18.pdf](https://www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/pti_16-18.pdf)

***Merci!***